

L'Union Nationale des Aménageurs félicite le Président de la République pour sa réélection et s'associe à sa feuille de route

Au lendemain de l'élection présidentielle et à quelques semaines des élections législatives, François Rieussec, Président de l'Union Nationale des Aménageurs (UNAM) et ses adhérents félicitent Emmanuel Macron pour sa réélection. Si l'UNAM salue cette victoire, le syndicat professionnel des aménageurs fonciers rappelle l'urgence d'agir face à la crise du logement à laquelle fait face la France depuis plusieurs années, grand absent des débats pourtant. Le syndicat souhaite être un acteur fort dans la nouvelle feuille de route du Président et s'engage à participer activement à « l'invention collective d'une méthode refondée » appliquée aux enjeux de transitions urbaine et écologique des territoires.

L'UNAM déjà en marche pour un « virage vert » avec la feuille de route décarbonation de la filière
Emmanuel Macron fait de l'écologie le sujet central de son second mandat avec une volonté affichée d'un « virage vert ». Le Président a fait savoir que son prochain Premier ministre serait « directement chargé de la planification écologique, parce que cela concerne tous les domaines, tous les secteurs, toutes les dépenses, tous les équipements, tous les investissements, bref, toutes les politiques ». « L'UNAM s'associe à cette ambition en adéquation avec la feuille de route décarbonation de la « chaîne de valeur » de l'aménagement que nous sommes en train de co-construire pour permettre de lancer dès aujourd'hui des opérations qui auront un impact dans 10 ans. » souligne François Rieussec, Président de l'UNAM. L'organisation professionnelle rappelle également la nécessité de réhabiliter une pensée aménagiste et de sortir d'une vision comptable pour adopter une vision fonctionnelle qui s'applique aux modes de vie. Elle appelle de ses vœux une révision des modalités de mise en œuvre de la loi Climat & Résilience en matière de lutte contre l'artificialisation pour mieux optimiser le foncier disponible et éviter de pénaliser près de 10 000 communes déjà carencées en foncier¹. L'écologie ne doit pas être déclarative ni punitive mais efficace. Pour François Rieussec : « La comptabilité urbaine ne doit pas remplacer la pensée urbaine. Et imaginer que des mesures compensatoires sont une solution, c'est délivrer un droit à la détérioration à l'environnement. Il faut que les opérations soient vertueuses en elles-mêmes, intégrer les solutions environnementales et ne pas externaliser les problèmes. ».

L'UNAM place la décentralisation au cœur de la « stratégie de réinvention » des territoires

Emmanuel Macron a déclaré : « Nous devons réussir un nouveau pacte avec nos territoires sur le plan de la transition écologique : nous devons penser une politique nationale et la décliner au niveau local » avec « des moyens clairs qui soient donnés aux collectivités ». Aujourd'hui, il est temps d'agir pour accélérer cette décentralisation afin de permettre « aux élus et aux collectivités de bénéficier d'une autonomie en matière de construction alors même que les territoires disposent de spécificités propres afin de mieux loger les Français » rappelle François Rieussec, Président de l'UNAM qui milite pour un **pacte de confiance entre les collectivités et les opérateurs pour sortir des injonctions contradictoires** et faire coïncider planification et projets.

¹ L'étude réalisée par l'UNAM étudie l'impact de loi Climat et Résilience en matière de lutte contre l'artificialisation des sols, mars 2022

Dans son programme, le Président nouvellement élu avait évoqué son souhait de réaliser un acte fort de décentralisation notamment en ce qui concerne la compétence logement pour les intercommunalités et les communes. Un acte devant s'illustrer par plus des moyens financiers, des aides et des subventions gérés au niveau de l'intercommunalité. Une proposition soutenue par François Rieussec qui souligne que *« l'intercommunalité maîtrise la connaissance de son territoire. La délocalisation des compétences et la diversification des moyens permettra de faciliter le dialogue entre élus et citoyens sur un sujet aussi sensible que celui du logement. »*. **L'UNAM souhaite une grande réforme de la fiscalité locale et du financement du logement.**

Pour l'UNAM, le logement ne doit pas être oublié de la conférence sociale

L'inflation et le pouvoir d'achat ont été au cœur des débats de la Présidentielle et seront un sujet important durant les législatives. Emmanuel Macron prévoit une grande conférence sociale à l'été pour associer l'ensemble des acteurs des grandes questions sociales du pays. L'UNAM en tant que représentant de la filière aménagiste française et du logement de manière générale souhaite y participer pour éviter les écueils de la loi Climat & Résilience, en termes de flambée des prix de l'immobilier avec la raréfaction des terrains, la hausse des coûts de construction associée au recyclage des friches ou la transformation du parc existant, les coûts de rénovation énergétique ... Car l'augmentation généralisée des prix ne laisse pas d'autres choix aux pouvoirs publics que de subventionner la demande pour aider les ménages à se loger ou réaliser des travaux d'éco-rénovation si des contre-propositions ne sont pas votées et mises en place très rapidement. *« Nous attendons que l'État s'engage à trouver un équilibre juste entre l'offre et la demande. La crise du logement qui sévit aujourd'hui depuis des années en France, confirme la nécessité de changer de paradigme. S'il ne faut pas cesser de soutenir la demande, il est plus que nécessaire d'accompagner les opérateurs à financer ces surcoûts environnementaux en harmonisant les aides et à libérer les initiatives locales et professionnelles. »* déclare François Rieussec.

Contact presse :

Agence BABEL - Ambre Mazzolini - ambre.mazzolini@agencebabel.com - 06 62 11 98 57

À propos de l'UNAM

L'UNAM (Union Nationale des Aménageurs) est l'organisation professionnelle des acteurs de l'aménagement des territoires. Elle réunit 300 entreprises organisées en 14 chambres régionales. Sa mission est de représenter et d'accompagner les aménageurs dans leur mission d'intérêt général au service des territoires, et de faciliter l'accès à leurs compétences aux élus et aux collectivités territoriales. Les aménageurs interviennent sur des opérations visant à réaliser des quartiers d'habitation, des équipements collectifs, des commerces, des zones logistiques, la reconversion de friches. Plus d'informations sur : www.UNAM-territoires.fr